Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_107_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin 2026, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor

Date de l'envoi de la convocation : 23 juin 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BRUNET Jean-Maurice, BURLOT David, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GIBIER-GODEL Tiphaine, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à URVOY Laurence,
- GERTSCH Vanessa donne pouvoir à GUEGUEN Manuella,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- THOMAS Ann-Gaël donne pouvoir à BERNU Sylvain,

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNU Sylvain

Délibération n°2026-107

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 5

FINANCES
REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Dans le cadre du renouvellement du Conseil municipal, l'assemblée délibérante doit approuver un règlement budgétaire et financier. Celui-ci doit regrouper les règles financières au sein de la collectivité concernant la préparation budgétaire, l'exécution budgétaire et la gestion pluriannuelle des crédits.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le règlement budgétaire et financier, ci-annexé,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_107_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 01 JUIL. 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Sylvain BERNU
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_107_DELIB-DE

Lamballe-Armor en Penthièvre

Règlement budgétaire et financier

Conseil Municipal du 29 juin 2026

Lamballe-Armor en Penthièvre

Sommaire

1. Objet du règlement budgétaire et financier
2. Définition du budget
3. Les différents documents budgétaires
4. Les différents documents comptables
5. Les budgets de Lamballe-Armor
6. La présentation par nature et par fonction
7. Le calendrier budgétaire
8. La pluri-annualité
9. Les virements de crédits entre chapitres

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_107_DELIB-DE

Lamballe-Armor en Penthièvre

Objet du règlement budgétaire et financier

- Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, Lamballe-Armor doit adopter un règlement budgétaire et financier
- L'objectif est de décrire le cadre et les grandes étapes de la préparation et de l'exécution budgétaire
- Ce règlement budgétaire et financier s'applique à tous les budgets de Lamballe-Armor

Lamballe-Armor en Penthièvre

Définition du budget

Le budget

« l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses des organismes publics »

Un acte de prévision

- Un document de projet, et non pas de réalisation
- Une prévision pour l'ensemble des dépenses et des recettes
- Pour les dépenses : la prévision a un caractère limitatif
- Pour les recettes : la prévision a un caractère estimatif (sauf pour l'emprunt)

Un acte d'autorisation

- Le budget est proposé par l'ordonnateur et voté par l'assemblée délibérante
- Cette autorisation prend la forme d'une délibération
- Il s'agit de la 1ère condition pour le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_107_DELIB-DE

Lamballe-Armor en Penthièvre

Les différents documents budgétaires

Le budget primitif

- Obligatoire
- Indique les prévisions budgétaires en respectant un formalisme particulier
- Comporte plusieurs annexes obligatoires

Le budget supplémentaire

Obligatoire si :

1. Le résultat du compte administratif de l'exercice précédent n'a pas été intégré lors du vote du budget primitif
2. Ou s'il y a des reports à intégrer : des restes à réaliser de l'exercice précédent à intégrer dans les prévisions budgétaires de l'exercice en cours

Facultatif pour les ajustements des autres prévisions budgétaires

La ou les décisions modificatives

- Facultatif
- Permet d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes
- Peut être voté en cours d'année jusqu'au 31 décembre (21 janvier de l'année suivante pour la section de fonctionnement et les opérations d'ordre)

Lamballe-Armor en Penthièvre

Les différents documents comptables

Les documents comptables

Les anciens comptes administratifs et comptes de gestion sont regroupés en un seul document :

Documents présentant la réalisation du budget

Le compte financier unique (depuis 2023)

- Compte de l'ordonnateur et du comptable public
- Présente la réalisation des dépenses et des recettes, par rapport à la prévision budgétaire
- Présente le résultat de l'exercice comptable,
- Retrace tous les comptes
- Toutes les opérations de débit et crédit
- Présente également la situation patrimoniale

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_107_DELIB-DE

Lamballe-Armor en Penthièvre

Les documents financiers dans le cycle budgétaire

Le rapport d'orientations budgétaires

➡ Doit notamment comporter des éléments d'analyse financière prospective

Les documents budgétaires

- Le budget primitif
- Le budget supplémentaire
- Les décisions modificatives

Les documents comptables

- le compte financier unique

Lamballe-Armor en Penthièvre

Les budgets de Lamballe-Armor

Intitulé du budget	Régime fiscal	Nomenclature comptable	Budget de stock
Budget principal	TTC avec services HT	M57	
ZAC du Liffré	HT	M57	Stock
Résidence Le Courtil-Meslin	HT	M57	Stock
Lotissement Planguenoual	HT	M57	Stock
Lotissements communaux	HT	M57	Stock

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_107_DELIB-DE

Lamballe-Armor en Penthièvre

Présentation du budget et du compte financier unique

✓ Le budget est voté par nature comptable :

- Les opérations relatives au bilan sont réparties dans les cinq classes de comptes suivantes :
  - classe 1 : comptes de capitaux et de dettes à Long terme
  - classe 2 : comptes d'immobilisations (et actifs spécifiques)
  - classe 3 : comptes de stocks et en-cours
  - classe 4 : comptes de tiers (créances)
  - classe 5 : comptes financiers (trésorerie, placements à long terme)
- Les opérations relatives au résultat sont réparties dans les deux classes de comptes suivantes :
  - classe 6 : comptes de charges
  - classe 7 : comptes de produits

✓ Le budget est également présenté pour information par fonction (politiques publiques retenues par la nomenclature)

- Fonction 0 : Services généraux
- Fonction 0-5 : Gestion des fonds européens
- Fonction 1 : Sécurité
- Fonction 2 : Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- Fonction 3 : Culture vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- Fonction 4 : Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)
- Fonction 4-3 : APA
- Fonction 4-4 : RSA – régularisations de RMI
- Fonction 5 : Aménagement des territoires et habitat
- Fonction 6 : Action économique
- Fonction 7 : Environnement

Lamballe-Armor en Penthièvre

Le calendrier budgétaire

Juin N	Juillet / sept N	Octobre N	Novembre N	Décembre N
Envoi des lettres de cadrage BP N+1	Travail de préparation budgétaire par les adjoints et les services	Réunions budgétaires, premiers aperçus de l'équilibre budgétaire	Temps d'échanges au sein du bureau municipal	Temps d'échanges au sein du bureau municipal Décision modificative N

Janvier N+1	Février N+1	Mars N+1	Juin N+1	Décembre N+1
Simulation prospective, arbitrages budgétaires annuels et pluriannuels	Débat d'orientations budgétaires (DOB) N+1	Budget primitif (BP) N+1	Compte financier unique N Budget supplémentaire (BS) N+1	Décision modificative (DM) n°2

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_107_DELIB-DE

Lamballe-Armor en Penthièvre

La pluri-annualité

- ✓ Lamballe-Armor s'est dotée d'un plan pluriannuel des investissement (PPI) sur la période 2022-2028. Sans le remettre profondément en question chaque année, celui-ci qui peut faire l'objet d'ajustements annuellement
- ✓ Pour l'instant, le choix n'a pas porté vers un système plus complexe avec des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP en investissement) ou des autorisations d'engagement et des crédits de paiements (AE-CP en fonctionnement). Ce point pourra être revu éventuellement dans le courant du mandat.

Lamballe-Armor en Penthièvre

L'exécution budgétaire et comptable et la fongibilité des crédits

- ✓ Pour les budgets sous la nomenclature M57, la règlementation permet de réaliser des virements de crédits entre chapitres au sein d'une même section
- ✓ Lamballe-Armor retient cette possibilité : l'ordonnateur peut réaliser des virements de crédits sous les conditions suivantes :
  - Entre chapitres, au sein d'une même section
  - Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section
  - A l'exception du chapitre des charges de personnel (012)
  - Uniquement pour les budgets sous la nomenclature M57
- ✓ L'assemblée sera informée a posteriori de ces virements